

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE HORBOURG-WIHR**

Séance du mercredi 08 mars 2023 à 19 h 00

MEMBRES PRÉSENTS :

- *Membres élus :*

M. Thierry STOEBNER, président

Mme Marie-Paule KARLI, vice-présidente

Mmes Joëlle LYET, Nathalie ROLLOT, Magali BERGER, Carole AUBEL-TOURRETTE (à compter du point 3-DCCAS2023-05)

MM. Thierry BACH, Thierry FRUHAUF

- *Membres nommés :*

Mmes Nicole KAEHLIN, Annette JAEGLE, Madeleine REMOND, Elisabeth JACQUOT

MM. Jean-Marcel MEURISSE, Guillaume LAMBERT (à compter du point 3-DCCAS2023-05)

MEMBRES ABSENTS :

- *Membre élu :*

Mme Laurence KAEHLIN (procuration à Mme Nicole KAEHLIN)

- *Membres nommés :*

Mme Jasmine SELIG

M. Richard THOMAS

Assistait également à la séance : Mme Sabine CARLIER, secrétaire de séance

Après les salutations d'usage, Mme Marie-Paule KARLI, vice-présidente du C.C.A.S., donne lecture des membres excusés et représentés.

ORDRE DU JOUR :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de la séance du mercredi 26 octobre 2022
3. Délibérations
 - DCCAS2023-01 Approbation du compte de gestion 2022
 - DCCAS2023-02 Approbation du compte administratif 2022
 - DCCAS2023-03 Affectation des résultats 2022
 - DCCAS2023-04 Approbation du budget primitif 2023
 - DCCAS2023-05 Subventions 2023
 - DCCAS2023-06 Adoption du Règlement Budgétaire et Financier (RBF)
 - DCCAS2023-07 Validation du rapport de l'ABS (Analyse des Besoins Sociaux) et des actions à mener
 - DCCAS2023-08 Demande de remboursement d'une carte de transport
4. Communications et informations
 - 4.1. Indemnisation des frais de déplacement des membres du conseil d'administration
 - 4.2. Bilan social 2022
 - 4.3. Bilan des actions 2022 et actions à mener en 2023
5. Divers.

01. DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Rapporteur : Mme Marie-Paule KARLI

Mme Marie-Paule KARLI, vice-présidente, rappelle le point concernant la désignation du secrétaire de séance.

Article 17 du règlement intérieur du centre communal d'actions sociale :

« Le directeur général des services ou l'agent administratif assiste aux séances du conseil d'administration dont il assure le secrétariat. Il peut intervenir en séance sur demande du président (article R.123-23 du Code de l'Action Sociale et des Familles).

Le secrétariat consiste à prendre note de la liste des présents, du quorum, des pouvoirs et de leur validité, à assister le président dans la constatation des votes et le dépouillement des scrutins, et à rédiger les comptes-rendus et les extraits de délibérations. »

En application de ces dispositions, le conseil d'administration désigne à l'unanimité Mme Sabine CARLIER, adjoint administratif principal, comme secrétaire de séance.

02. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 26 OCTOBRE 2022

Mme Marie-Paule KARLI, vice-présidente, soumet à l'approbation le procès-verbal de la séance du conseil d'administration du C.C.A.S. du mercredi 26 octobre 2022.

Le conseil d'administration,

APPROUVE à l'unanimité

(1 abstention)

(Mme Annette JAEGLE, absente lors de la dernière séance)

le procès-verbal de la séance du mercredi 26 octobre 2022.

03. DÉLIBÉRATIONS

DCCAS2023-01 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022

Mme Marie-Paule KARLI, vice-présidente, est désignée pour assurer la présidence de la séance lors de l'approbation des comptes du C.C.A.S. de la commune de Horbourg-Wihr retracés dans le compte de gestion.

Le compte de gestion établi par le comptable est le reflet du compte administratif établi par l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Le conseil d'administration,

CONSIDÉRANT l'identité de valeur entre les écritures du compte de gestion et du compte administratif,

après avoir délibéré, à l'unanimité,

ARRÊTE

le compte de gestion 2022 du budget du C.C.A.S. de la commune de Horbourg-Wihr établi par le receveur municipal ;

PRÉCISE

que ce compte de gestion n'appelle ni observation, ni réserve sur la tenue des comptes communaux.

DCCAS2023-02 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Le conseil d'administration, réuni sous la présidence de Mme Marie-Paule KARLI, vice-présidente, se fait présenter le compte administratif. Ce compte est, en tous points, conforme au compte de gestion dressé par le receveur municipal.

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Dépenses de l'exercice	27 795,05 €	- €	27 795,05 €
Recettes de l'exercice	20 530,92 €	1 080,00 €	21 610,92 €
Résultat 2022	- 7 264,13 €	1 080,00 €	- 6 184,13 €
Report de 2021	44 281,01 €	666,27 €	44 947,28 €
Résultat global 2022	37 016,88 €	1 746,27 €	38 763,15 €

*Le conseil d'administration,
après avoir délibéré, à l'unanimité,*

ARRÊTE

le compte administratif 2022 du C.C.A.S., tel que présenté en séance.

DCCAS2023-03 AFFECTATION DES RÉSULTATS 2022

Après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2022 dans les mêmes termes que le compte de gestion, sur proposition de Mme Marie-Paule KARLI, vice-présidente,

*Le conseil d'administration,
après avoir délibéré, à l'unanimité,*

DÉCIDE

d'affecter le solde de 2022, soit 37 016,88 € à l'exécution du fonctionnement de l'exercice 2023, au compte 002 du budget primitif 2023 ;

d'affecter le solde de 2022, soit 1 746,27 € à l'exécution de l'investissement de l'exercice 2023, au compte 001 du budget primitif 2023.

DCCAS2023-04 APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2023

Mme Marie-Paule KARLI, vice-présidente, présente le budget primitif 2023 qui se résume comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Intitulé	Budget 2023
011	CHARGES A CARACTÈRE GENERAL	16 150,00 €
012	CHARGES DE PERSONNEL	1 500,00 €
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	38 350,00 €
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 000,00 €
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT		58 000,00 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Intitulé	Budget 2023
70	PRODUITS DES SERVICES ET DU DOMAINE	2 100,00 €
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	8 000,00 €
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	10 883,12 €
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00 €
002	RESULTAT REPORTE	37 016,88 €
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT		58 000,00 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Intitulé	Budget 2023
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 500,00 €
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	10 000,00 €
TOTAL DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT		11 500,00 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Intitulé	Budget 2023
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	9 753,73 €
001	RESULTAT REPORTE	1 746,27 €
TOTAL RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT		11 500,00 €

*Le conseil d'administration,
après avoir délibéré, à l'unanimité,*

DECIDE

de voter le budget primitif 2023 du C.C.A.S. présenté en séance, qui s'établit comme suit :

DEPENSES de FONCTIONNEMENT	58 000,00 €
RECETTES de FONCTIONNEMENT	58 000,00 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	11 500,00 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT	11 500,00 €

Arrivée de Mme Carole AUBEL-TOURRETTE à 19 h 15.

DCCAS2023-05 SUBVENTIONS 2023

Rapporteur : Marie-Paule KARLI

- **Subventions payées par la commune :**

Pour information, le conseil municipal a décidé d'accorder, par délibération du 12 décembre 2022, les subventions suivantes au secteur social pour l'année 2023 :

	BÉNÉFICIAIRES	SUBVENTIONS 2023
01	C.C.A.S.	8 000 €
02	Groupement d'Action Sociale (personnel communal)	12 500 €
03	APALIB	1 000 €
04	APAMAD	1 000 €
05	Ligue départementale contre le Cancer	400 €
06	La MANNE Colmar	200 €
07	Fonds Départemental de Solidarité pour le Logement (F.S.L.)	600 €
08	Club de l'Amitié	2 800 €
09	Foyer Espoir Colmar	400 €
10	Delta Revie 68 (5 abonnés) Mulhouse	200 €
11	Aide à la formation BAFA	2 000 €
12	ASAD (aide à domicile) Colmar	200 €
13	Restos du Cœur Colmar	200 €
14	APAIE St-André Cernay (2 enfants de HW)	100 €
15	AGIMAPAK (transport patients accueil jour La Roselière Kunheim)	2 400 €
16	AIDES (lutte contre le SIDA) Mulhouse	100 €
17	MIETTE DE PAIN Horbourg-Wihr	1 000 €
18	Solidarité Femmes 68 St-Louis	200 €
19	ARGILE (addictions) Colmar	100 €
20	CARITAS (10 familles) Colmar	200 €
21	SÉPIA (jeunes suicidaires) Colmar	100 €
22	Banque alimentaire du Haut-Rhin Mulhouse	200 €
	TOTAL	33 900 €

Les associations ont été informées du montant de la subvention qui leur sera versée en 2023 en leur précisant que sans demande pour l'année 2024, aucune subvention ne pourra leur être versée.

- **Subvention payée par le C.C.A.S. :**

Le C.C.A.S. verse une subvention chaque année à la Manne représentant la contre-valeur des équivalents-repas servis aux administrés de la commune sur proposition des travailleurs sociaux. La subvention n'est pas obligatoire.

Au 31 décembre 2022, la Manne a reçu 22 familles, soit 54 personnes domiciliées dans la commune et leur a distribué un total de 5 120 équivalents-repas d'un coût moyen de 3,90 € hors frais de fonctionnement pour un montant total de 19 968 €.

Les familles étaient composées de 1 à 5 personnes. Parmi ces familles, on comptabilisait 22 enfants de 1 à 17 ans. Aucune personne n'a travaillé dans un des chantiers d'insertion durant l'année 2022 et aucune famille n'est passée à l'épicerie.

Quelques chiffres :

	2019	2020	2021	2022
Nombre de familles	10	19	26	22
Nombre de repas distribués	690	2 470	3 235	5 120
Prix total des repas	2 691,00 €	9 633,00 €	12 616,50 €	19 968,00 €

En 2022, le C.C.A.S. a versé une subvention de 11 000 € à la Manne en fonction des équivalents-repas distribués en 2021. Colmar Agglomération y a participé en reversant au C.C.A.S. une somme de 5 500,00 €, représentant 50 % du montant des équivalents-repas distribués en 2021.

Mme Marie-Paule KARLI, vice-présidente, informe que le budget 2023 prévoit des crédits à hauteur de **19 968,00 €** pour le versement d'une subvention à la Manne de Colmar.

Elle précise que les trois familles ukrainiennes bénéficient chaque semaine d'un équivalent-repas selon le nombre de personnes depuis le mois de mars 2022.

Le conseil d'administration,

après avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

d'attribuer en 2023, une subvention de 19 968 € à la Manne de Colmar représentant le nombre d'équivalents-repas distribués en 2022.

– **Demande de subvention exceptionnelle :**

Rapporteur : Mme Magali BERGER

Mme Magali BERGER soumet une demande de subvention pour un projet élaboré par le CLSM (Conseil Local de Santé Mentale) de Colmar Agglomération sous le thème « Allez vers ». Cette action vise les adolescents et a pour but d'aller à leur rencontre et d'avoir un temps d'échanges avec un psychologue sur leurs difficultés au quotidien telles que mal-être à l'école, déscolarisation, violence, gestion des émotions, relations sociales et familiales, harcèlement etc... Selon la situation évoquée, le psychologue pourra diriger le jeune vers un partenaire compétent. Cette action a déjà été mise en place dans le quartier Ouest de Colmar où un psychologue et un éducateur de rue se sont rendus au bas des immeubles.

L'action à Horbourg-Wihr pourrait se faire en collaboration avec Planète Récré pour les jeunes fréquentant le Local Jeunes (17 jeunes au maximum de 14 à 18 ans). Une séance d'essai a eu lieu en novembre 2022 et a rencontré un franc succès. Un échange avec la direction de Planète Récré aura lieu en mai pour la suite du projet qui pourrait débuter en septembre 2023.

Mme Annette JAEGLE demandait si ce projet pourrait éventuellement être envisagé au sein du club de basket féminin, et pourquoi pas associer d'autres clubs sportifs de la commune. Elle est régulièrement interpellée par la Fédération de basket pour la mise en place d'une veille sociale auprès des jeunes de son club.

Mme Magali BERGER va soumettre cette idée au C.L.S.M.

Le coût du projet s'élève à 3 000 € pour 12 mois à raison de 2 h tous les quinze jours. Ce projet sera financé par diverses subventions.

Après quelques échanges, Mme Magali BERGER propose au C.C.A.S. de contribuer à cette action en attribuant une subvention de 1 500 €.

Mme Magali BERGER quitte la séance.

Arrivée de M. Guillaume LAMBERT à 19 h 40.

Le conseil d'administration,
après avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

le versement d'une subvention de 1 500 € pour le démarrage du projet « Allez vers... » élaboré par le C.L.S.M. de Colmar Agglomération.

Mme Magali BERGER rejoint la séance.

DCCAS2023-06 ADOPTION DU RÈGLEMENT BUDGÉTAIRE ET FINANCIER (RBF)

Obligatoire jusqu'à présent pour les seules métropoles et régions, le règlement budgétaire et financier se généralise avec l'adoption de la M57 par l'ensemble du secteur public local.

L'article L.5217-10-8 du Code Général des Collectivités Territoriales précise qu'à l'occasion de chaque renouvellement de ses membres, l'Assemblée d'une entité publique mettant en œuvre l'instruction budgétaire et comptable M57 doit se doter d'un règlement budgétaire et financier valable pour la durée de la mandature, avant le vote de la première délibération budgétaire qui suit son renouvellement.

Ce règlement budgétaire et financier, révisable à tout moment, doit notamment :

- préciser les modalités de gestion des autorisations de programme, des autorisations d'engagement et des crédits de paiement, en fixant les règles de caducité applicables aux crédits pluriannuels ;

- décrire les procédures de la collectivité, les faire connaître avec exactitude et se donner pour objectif de les suivre le plus précisément possible ;
- créer un référentiel commun et une culture de gestion que les directions et les services de la collectivité se sont appropriés ;
- rappeler les normes et respecter le principe de permanence des méthodes.

Après le rappel des principes règlementaires, budgétaires et comptables, ce règlement présente :

- le cadre du budget, notamment ses modalités de présentation, de vote et de virements de crédits ;
- les règles de gestion des engagements de crédits ;
- les règles d'exécution des dépenses et des recettes ;
- les méthodes comptables des principales opérations devant faire l'objet d'un arbitrage ;

Le conseil d'administration,

après avoir délibéré, à l'unanimité,

1. **DÉCIDE** d'adopter le règlement budgétaire et financier annexé à la présente délibération ;
2. **AUTORISE** M. le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DCCAS2023-07 VALIDATION DU RAPPORT DE L'ANALYSE DES BESOINS SOCIAUX ET DES ACTIONS A MENER

Rapporteur : Mme Magali BERGER

Le rapport final de l'ABS (Analyse des Besoins Sociaux) a été envoyé avec la convocation de la présente réunion et est soumis à l'approbation du conseil d'administration.

Mme Magali BERGER rappelle que ce document est avant tout un outil de travail permettant au C.C.A.S. de cibler la ou les actions à mener pour répondre aux besoins de la population et plus particulièrement aux nouveaux habitants de la commune. Le souhait exprimé le plus souvent par les nouveaux arrivants est l'organisation par la mairie d'un pot de bienvenue. Cette idée est tout à fait pertinente ; ce serait l'occasion de leur présenter la commune, son fonctionnement, ses infrastructures, ses activités et ses projets. Toute autre idée est la bienvenue et peut être partagée à tout moment.

Mme Annette JAEGLE félicite Mme Magali BERGER pour le gros travail fourni et trouve le rapport très intéressant. Elle est rejointe par tous les membres.

M. Thierry STOEBNER, président, se renseigne sur la possibilité de mise à jour. Dans la réglementation, une ABS doit être validée en début de chaque mandat municipal. Il y a toujours possibilité de la revoir mais sur une nouvelle thématique.

Mme Marie-Paule KARLI, vice-présidente, félicite à son tour l'intéressée et la remercie.

Aucune objection et modification n'étant formulées,

Le conseil d'administration, à l'unanimité,

VALIDE

le rapport final de l'Analyse des Besoins Sociaux annexée à la présente délibération.

DCCAS2023-08 DEMANDE DE REMBOURSEMENT D'UNE CARTE DE TRANSPORT

Rapporteur : Mme Marie-Paule KARLI

Une personne retraitée de 67 ans et domiciliée à Horbourg-Wihr a déposé une demande de carte de transport (Abonnement 65+) directement au guichet de la TRACE à Colmar sans passer par les services de la mairie. De ce fait, l'intéressée a payé le plein tarif représentant 165,00 € pour l'année.

Tarifs actuels :

	Tarif TRACE	Participation CCAS	Participation BÉNÉFICIAIRE
Abonnement annuel 65 ans et + (anciennement carte Lyric)	165,00 €/an	135,00 €/an	30,00 €/an
Abonnement Solidaire (anciennement carte Sésame+)	165,00 €/an	135,00 €/an	30,00 €/an

Une quarantaine de personnes de + de 65 ans ou en situation d'handicap bénéficient actuellement d'une participation aux frais d'abonnements de transport TRACE.

Mme Marie-Paule KARLI, vice-présidente, propose aux membres de rembourser l'intéressée en déduisant la participation de 30 € demandée aux administrés de la commune comme suit :

$$165,00 \text{ €} - 30,00 \text{ €} = \underline{\underline{135,00 \text{ €}}}.$$

Le conseil d'administration,

après avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

le remboursement de la carte de transport pour un montant de 135 € à régler directement à l'intéressée.

les crédits sont inscrits au chapitre 6245-Transports de personnes extérieures à la collectivité- du budget 2023.

04. COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

Rapporteur : Mme Marie-Paule KARLI

4.1. Indemnisation des frais de déplacement des membres du conseil d'administration

Mme Marie-Paule KARLI, vice-présidente, informe que par délibération du 25 janvier 2017, le C.C.A.S. est autorisé à rembourser les frais de déplacement des conseillers fixés à 100 % des tarifs maximaux prévus par l'arrêté ministériel du 14 mars 2022 modifiant l'arrêté du 3 juillet 2006 selon le tableau ci-dessous :

VÉHICULES	INDEMNITÉ KILOMÉTRIQUE
5 CV et moins	0,32 €/km
6 CV et 7 CV	0,41 €/km
8 CV et plus	0,45 €/km

Une demande a été déposée par un membre du C.C.A.S. pour le remboursement des frais de déplacement engagés en 2022 lors de ses visites en EHPAD à l'occasion des anniversaires des résidents et pendant la période de Noël. Sur justificatif de la carte grise et du décompte kilométrique, il lui sera versé un montant total de :

$$873 \text{ kms} \times 0,41 \text{ €} = \underline{\underline{357,93 \text{ €}}}$$

Les crédits étant inscrits au chapitre 65 « autres charges de gestion courante » du budget 2023, le conseil d'administration, EMET à l'unanimité, un avis favorable.

4.2. Bilan social

Mme Marie-Paule KARLI, vice-présidente, présente le bilan social 2022 (joint en annexe).

Montant des aides sociales versées en 2022 :

- 74 bons alimentaires (dont 7 d'essence) pour un total de :	4 080,00 €	(86 bons en 2021 pour 3 880 €)
- 0 avance financière (prêt) :	0,00 €	(1 avance en 2021 pour 1 013,30 €)
- 12 aides financières non remboursables :	3 446,14 €	(12 aides en 2021 pour 848,57 €)
T O T A L :	7 526,14 €	(5 741,87 € en 2021)

4.3. Bilan des actions 2022 et actions à mener en 2023

ACTIONS MENEES EN 2022

Activités	Date
Rencontre avec HHA/CeA/Amaelles/Club de l'Amitié pour le projet « l'habitat inclusif » au 80B, Grand rue	21/11/2022
Rencontre avec les assistantes sociale de la CeA	23/09/2022
Collecte d'habits et produits d'hygiène pour l'Ukraine	03/03/2022
Pré-tri de la collecte aux ateliers municipaux	14/03/2022
Collecte de meubles pour les 2 logements communaux destinés aux familles ukrainiennes (Marronniers-Mairie)	Début avril 2022

Activités	Date
Atelier REPAIR CAFE (Mme Lyet)	Samedi 18/06/2022 Samedi 17/09/2022 Samedi 22/10/2022 Samedi 03/12/2022
Atelier cuisine multiculturelle (Mme Lyet)	Samedi 11/06/2022

Accompagnement démarches administratives (Mme Lyet et M. Meurisse)	Lundi après-midi de 14h30 à 16h30 69 RDV en 2022
Cours d'allemand (Mme Lyet)	Vendredi soir de 20h à 21h (en stand by par manque de participants)
Cours d'anglais (Mme Lyet)	Mercredi soir de 19h à 20h
Cours informatique (M. Assad)	Vendredi de 14 h 00 à 16 h 00
Bibliothèque partagée (Mmes Alviani et Badina)	Heures d'ouverture de la Poste (Rangement le jeudi après-midi)

PROPOSITIONS D' ACTIONS POUR 2023

Atelier :

L'associations Brain Up propose un atelier gratuit pour les seniors « **Plaisir, sécurité et sérénité au volant et en tant que piéton** » en 4 séances de 2 h en mairie de Horbourg-Wihr. Celui-ci aurait lieu au 3^{ème} ou 4^{ème} trimestre 2023.

Objectif : sensibiliser les seniors sur les enjeux du vieillissement sur la conduite automobile et les sensibiliser aux dangers qu'ils peuvent rencontrer sur la voie publique en tant que piéton.

Reconductions de différentes actions

- Repair Café
- Cuisine multiculturelle
- Atelier informatique
- Permanences administratives
- Cours d'anglais
- Bibliothèque partagée.

Mme Joëlle LYET fait part aux membres que la plupart du matériel apporté au REPAIR CAFE est réparé.

Elle informe que plusieurs personnes connaissant la couture se sont proposées pour participer à un atelier. Mme Joëlle LYET est à la recherche d'une salle mais aussi d'une personne référente pour s'en occuper.

Mme Nicole KAEHLIN, secrétaire du Club de l'Amitié, signale que le mardi et le jeudi, des personnes volontaires sont présentes pour faire de la couture. Elle va se renseigner auprès du Club.

05. DIVERS

Rencontres :

M. le Maire et Mme Marie-Paule KARLI ont pu rencontrer durant le mois de février 2023 :

- le Capitaine VUYLSTEKE du 1^{er} Régiment du SMV (service militaire volontaire) pour en faire la promotion. Ce service militaire est adressé aux jeunes de 18 à 25 ans.
- M. Arnaud BOULARD, vice-président de la CPTS (Communauté Professionnelle Territoriale de Santé) de Colmar Agglo et porteur du projet ICOPE68. Ce programme a été développé par l'OMS ayant pour but la prévention des fragilités pouvant entraîner une perte d'autonomie chez les + 60 ans.

Un test de dépistage d'un éventuel déclin de capacités est proposé à toute personne de + de 60 ans, qui pourrait se faire, par exemple, en mairie de Horbourg-Wihr. Possibilité de le faire sur le téléphone, sur une tablette, sur un ordinateur. Le test est envoyé sur une plateforme qui réagira suite au résultat. Pour cela, il est recherché des volontaires parmi les membres du C.C.A.S. qui seront formés en premier lieu. Mme Magali BERGER, présente à la rencontre, se porte volontaire.

Le C.C.A.S. serait chargé de diffuser la communication, de mettre à disposition un bureau ou une salle. Un courrier commun serait envoyé aux personnes de + de 60 ans. Icope68 fournirait les supports de communication, mobiliserait un professionnel de santé et fournirait le support de dépistage (tablette, smartphone).

Anniversaires des résidents en EHPAD

Mme Marie-Paule KARLI, vice-présidente, laisse la parole à Mme Madeleine REMOND.

Actuellement, 48 personnes résident dans 15 EHPAD différents dont :

- 1 personne de 61 ans
- 8 personnes entre 70 et 79 ans
- 15 personnes entre 80 et 89 ans
- 24 personnes entre 90 et 99 ans.

Le conseil d'administration avait décidé, pour ces 48 personnes, qu'un cadeau d'anniversaire leur serait remis pour un montant spécifique selon leur âge :

- cadeau de 25 € distribués à 40 personnes
- cadeau de 50 € distribués à 2 personnes pour leurs 80 ans
- cadeau de 50 € distribués à 5 personnes pour leurs 90 ans.

48 colis de Noël ont été distribués en 2022 contenant des produits d'hygiène, des chocolats et des bredeles.

En cette année 2023, un cadeau d'un montant de 75 € sera offert à une personne qui aura 100 ans le 19 octobre.

En résumé, les 48 résidents ont eu deux fois de la visite : pour l'anniversaire et pour Noël. Les cadeaux ont été très appréciés mais surtout les visites avec les contacts directs. En général, la visite dure 30 minutes.

Mme Madeleine REMOND propose de joindre dorénavant, au colis et à la carte de vœux, le magazine le « FIL » lors de la visite aux résidents en EHPAD. Environ 4 « FILS » sont distribués dans l'année.

Mme Marie-Paule KARLI, vice-présidente, remercie Mme Madeleine REMOND.

Médaille de la Famille

Aucune demande n'a été faite pour l'année 2023.

Dons

Un administré de la commune a fait un don au C.C.A.S. Comme l'année précédente, il a offert au C.C.A.S. six carte-cadeaux provenant de l'hypermarché Leclerc (6 X 30 €). Le magasin LECLERC a accepté d'en délivrer l'équivalent. Total des dons : 12 X 30 € = 360 €.

Noël des Aînés

Sur 670 invitations, 578 colis de Noël ont été distribués les 16 et 17 décembre 2022 par les membres du C.C.A.S. à tous les administrés âgés de 75 ans et +.

Collecte

L'association Bretz'Maraude a organisé une collecte de produits alimentaires et d'hygiène dans le hall de la mairie au mois de novembre et décembre 2022.

Supermarché COLRUYT

Mme Marie-Paule KARLI, vice-présidente, propose, suite à l'ouverture du nouveau supermarché COLRUYT dans la commune, de rencontrer le responsable afin que les personnes bénéficiant de bons alimentaires puissent faire le choix entre le supermarché Leclerc et le supermarché Colruyt.

Participation à des frais d'obsèques

Mme Marie-Paule KARLI, vice-présidente, informe que le C.C.A.S. a réglé une facture de frais d'obsèques pour un administré décédé dans notre commune pour un montant total de 2 299,80 €. Le défunt n'avait plus de famille pouvant procéder au règlement.

QUELQUES INFOS :

- M. Thierry FRUHAUF soumet à la réflexion l'idée d'une mutuelle d'assurances dont les avantages peuvent être intéressants :
 - pas de questionnaire médical à remplir
 - pas de limite d'âge
 - un tarif préférentiel.

- Mme Annette JAEGLE informe les membres que depuis octobre 2022, les filles de l'A.S. Horbourg-Wihr (U13 / U15) s'entraînent avec des jeunes en situation d'handicap de l'IMPRO Colmar.
Elle annonce également que ce samedi 11 mars aura lieu un tournoi de basket à Lingolsheim à 17 h 45. Un bus stationnera à 15 h 00 à la salle Kastler pour les supporters intéressés.




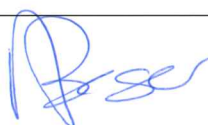
Mme Marie-Paule KARLI, vice-présidente, remercie les membres de leur présence et clôt la séance à 21 h 05.



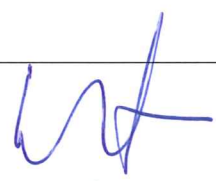



TABLEAU DES SIGNATURES

pour l'approbation du procès-verbal de délibérations
du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de HORBOURG-WIHR
de la séance du mercredi 08 mars 2023

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de la séance du mercredi 26 octobre 2022
3. Délibérations
 - DCCAS2023-01 Approbation du compte de gestion 2022
 - DCCAS2023-02 Approbation du compte administratif 2022
 - DCCAS2023-03 Affectation des résultats 2022
 - DCCAS2023-04 Approbation du budget primitif 2023
 - DCCAS2023-05 Subventions 2023
 - DCCAS2023-06 Adoption du Règlement Budgétaire et Financier (RBF)
 - DCCAS2023-07 Validation du rapport de l'ABS (Analyse des Besoins Sociaux) et des actions à mener
 - DCCAS2023-08 Demande de remboursement d'une carte de transport
4. Communications et informations
 - 4.1. Indemnisation des frais de déplacement des membres du conseil d'administration
 - 4.2. Bilan social 2022
 - 4.3. Bilan des actions 2022 et actions à mener en 2023
5. Divers.

Nom et prénom	Qualité	Signature	Signature de l'élu(e) ayant reçu procuration
STOEBNER Thierry	président maire		
KARLI Marie-Paule	vice-présidente 8 ^{ème} adjointe au maire		
KAEHLIN Laurence	2 ^{ème} adjointe au maire	Procuration à KAEHLIN Nicole	KAEHLIN Nicole 
LYET Joëlle	conseillère-déléguée		
ROLLOT Nathalie	membre élu		
BERGER Magali	membre élu		
BACH Thierry	7 ^{ème} adjoint au maire		

Nom et prénom	Qualité	Signature	Signature de l'élu(e) ayant reçu procuration
FRUHAUF Thierry	membre élu		
AUBEL-TOURRETTE Carole	6 ^{ème} adjointe au maire		
MEURISSE Jean-Marcel	membre nommé		
KAEHLIN Nicole	membre nommé		
RICHARD Thomas	membre nommé	Absent	
LAMBERT Guillaume	membre nommé		
JAEGLE Annette	membre nommé		
SELIG Jasmine	membre nommé	Absente	
REMOND Madeleine	membre nommé		
JACQUOT Elisabeth	membre nommé		

Procès-verbal approuvé lors de la séance du conseil d'administration du 05/07/2023

Mis en ligne sur le site internet de la commune le